

Assurance statutaire



Contrat groupe
2023-2026

Le programme

1

L'assurance statutaire

2

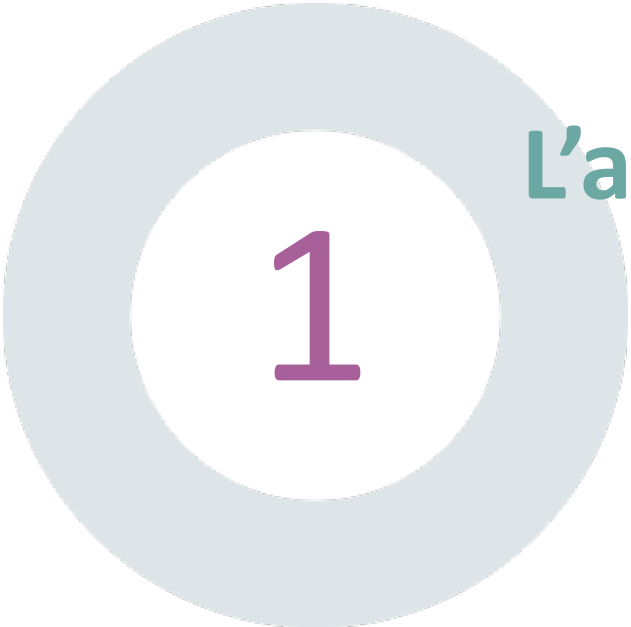
Le contrat groupe

3

Adhérer

4

Fiches mémo



1

L'assurance statutaire

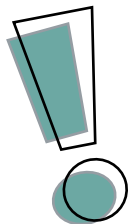


Pourquoi ?

« Protéger l'employeur contre les risques financiers liés à l'absence de ses agents »

 Agents CNRACL

 Agents IRCANTEC



À ne pas confondre avec la complémentaire prévoyance (qui protège les agents)

Pourquoi ?

Par exemple :

Agent CNRACL en maladie ordinaire



À la charge
de l'employeur

Prise en charge
sécurité sociale

Prise en charge par
l'assurance statutaire

Éventuellement part
complémentaire prévoyance

Pourquoi ?

Par exemple :

Agent CNRACL en accident de travail

Plein traitement



Frais médicaux à
titre viager

Reprise des
fonctions, mise à la
retraite

À la charge
de l'employeur

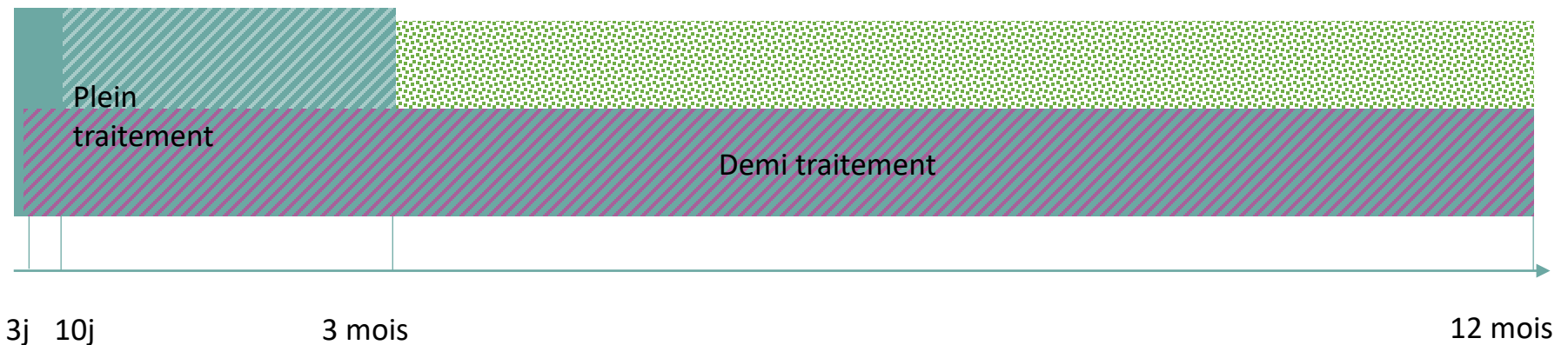
Prise en charge
sécurité sociale

Prise en charge par
l'assurance statutaire

Pourquoi ?

Par exemple :

Agent fonctionnaire IRCANTEC en maladie ordinaire





2

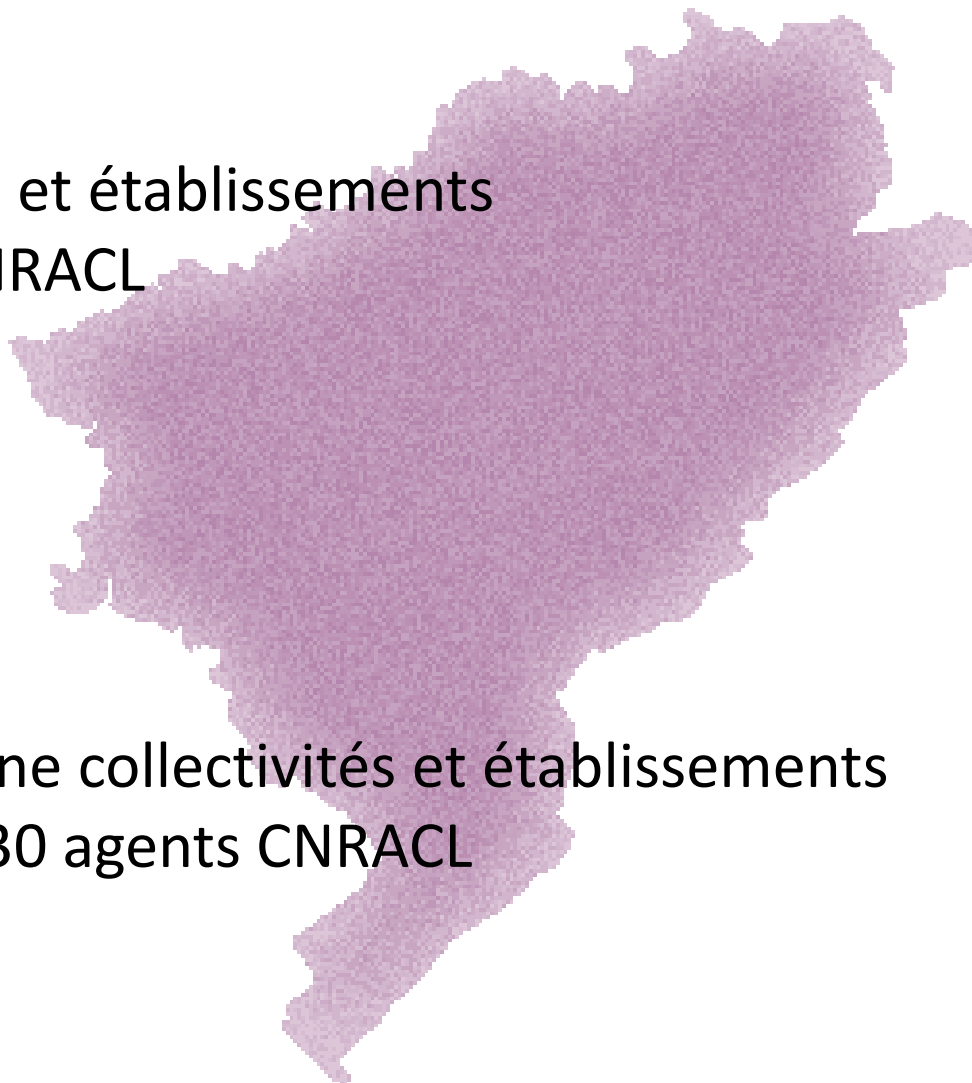
Le contrat groupe



Mutualiser à l'échelle départementale

~450 collectivités et établissements
de - 30 agents CNRACL

Une trentaine collectivités et établissements
de plus de 30 agents CNRACL



Mutualiser à l'échelle départementale

Sécurité juridique de la
procédure

Gomme les aléas locaux

Renforce le poids auprès des assureurs

Clauses et garanties négociées

Un accompagnement des
collectivités dans l'instruction des
dossiers particuliers

Une plus grande stabilité des taux sur
la durée du contrat

Des solutions adaptées aux besoins des employeurs
publics du département

Les p'tits + du contrat

Garantie maintien de taux pendant 2 ans

Absence de résiliation pendant 2 ans

Pas de résiliation individuelle

Possibilité de rejoindre le contrat à tout moment

Respect de la décision du conseil médical

Contrôle médical et expertise inclus au contrat

Les garanties

Accident de service et maladie professionnelle sans franchise (indemnités journalières et frais médicaux)

Capital décès

Maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours par arrêt

Temps partiel thérapeutique

Longue maladie et longue durée

Maternité, paternité, congé d'adoption

Les tarifs

COTISATION ANNUELLE

6,88% de la masse salariale (pour les agents CNRACL)

1,5% de la masse salariale (pour les agents IRCANTEC)

FORFAIT CENTRE DE GESTION

de 0 à 150€/an en fonction de la masse salariale



Masse salariale assurée :

Traitement de base



en option : NBI, SFT, Régime
indemnitaire, charges patronales

*Au choix de
l'employeur*

LE CONTRAT EN BREF

Courtier Sofaxis / Assureur CNP

Durée du contrat : 4 ans (1^{er}/01/2023 – 31/12/2026)

Contrat CNRACL - taux de cotisation : 6,88% de la masse salariale

Risques garantis :

- Capital décès
- Congés pour raison de santé (maladie ordinaire, congé longue maladie, congé longue durée) avec une franchise de 10 jours en maladie ordinaire
- Accident ou maladie imputables au service sans franchise
- Maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant

Contrat IRCANTEC – taux de cotisation : 1,5% de la masse salariale

Risques garantis :

- Congés pour raison de santé (maladie ordinaire, grave maladie) avec une franchise de 10 jours en maladie ordinaire
- Accident ou maladie imputables au service sans franchise
- Maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant



Adhérer



Comment adhérer ?

1

Délibérer



Signer la convention avec le centre de gestion

2

3

Valider votre adhésion en ligne
(lien dans mail reçu de « *adhesion-en-ligne.contrat-groupe-centre de gestion@relyens.eu* »)



Prérequis

Informations à détenir

- Le Siret de votre collectivité
- N° codique de la trésorerie
- Effectif des agents CNRACL

Documents requis

- Délibération

Qui contacter en cas de questions ?

Marie POURNY

03 81 99 36 32

mpourny.prevention@cdg25.org



Envoyer un email



Appeler

CONTINUER



Prérequis

2

Votre
collectivité



Votre choix
CNRACL



Votre choix
IRCANTEC



Vos pièces
justificatives

6

Transmettre

Le correspondant assurance dans votre collectivité

Nom *

Prénom *

Email *

Téléphone

Votre collectivité

Commencer par saisir le numéro de Siret pour pré-alimenter vos données.

Siret *

282 500 032 00028

Raison sociale *

N° et nom de voie *

Complément d'adresse

Code postal *

Ville *

Nombre d'agents CNRACL*



N° codique trésorerie *

Trésorerie de rattachement *

- ✓ Prérequis — ✓ Votre collectivité — **3** Votre choix CNRACL — ✓ Votre choix IRCANTEC — ✓ Vos pièces justificatives — **6** Transmettre

Votre choix pour les agents CNRACL

Souhaitez-vous assurer les agents affiliés à la CNRACL : ☒ Oui ☐ Non

☒ Tous risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire **6,88 %**

Etape précédente

CONTINUER

- ✓ Prérequis — ✓ Votre collectivité — ✓ Votre choix CNRACL — **4** Votre choix IRCANTEC — ✓ Vos pièces justificatives — **6** Transmettre

Votre choix pour les agents IRCANTEC

Souhaitez-vous assurer les agents affiliés à l'IRCANTEC : ☒ Oui ☐ Non

☒ Tous risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire **1,50 %**

Etape précédente

CONTINUER

- 
- ✓ Prérequis — ✓ Votre collectivité — ✓ Votre choix CNRACL — ✓ Votre choix IRCANTEC — 5 Vos pièces justificatives — 6 Transmettre

Vos documents à transmettre

Délibération

Importer votre document

☐

Je ne serai pas en mesure de vous fournir ce document avant le:

Étape précédente

CONTINUER

A large, light gray circle with a white center, containing the number 4.

4

Les fiches mémo

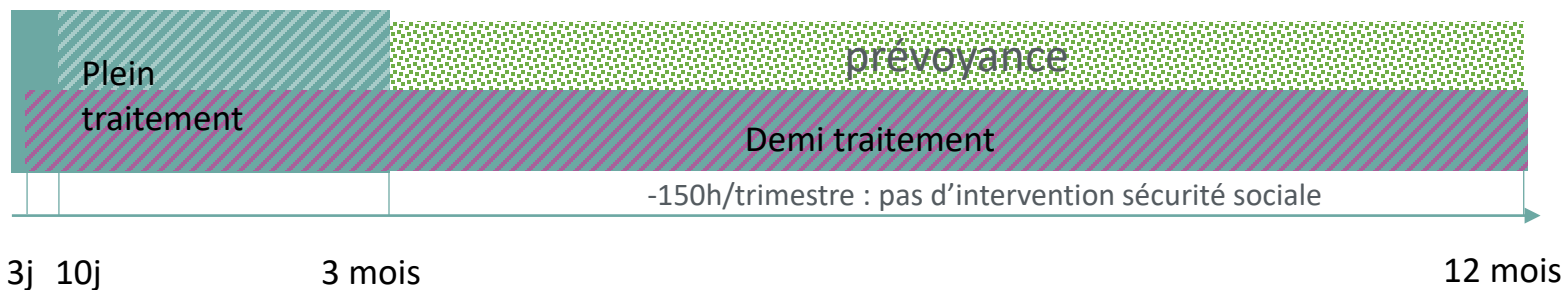


CMO

CNRAC

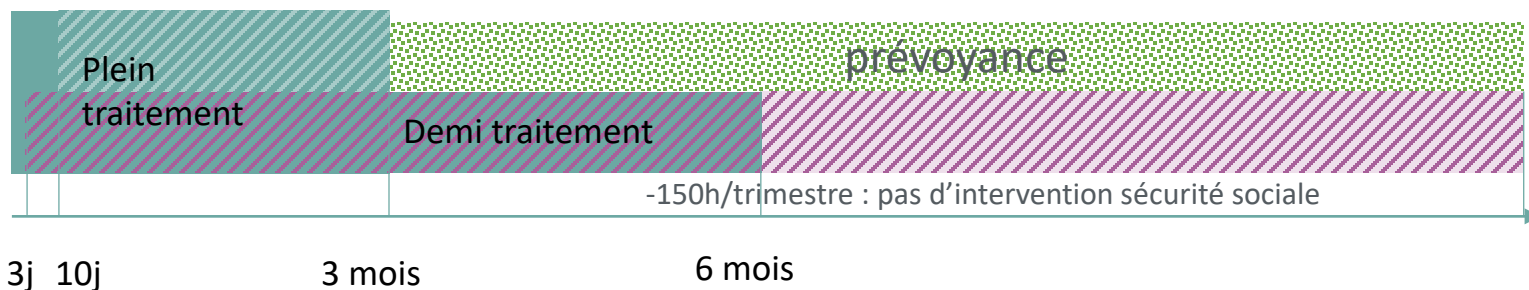


**Fonctionnaire
IRCANTEC**



**Contractuel de
droit public***

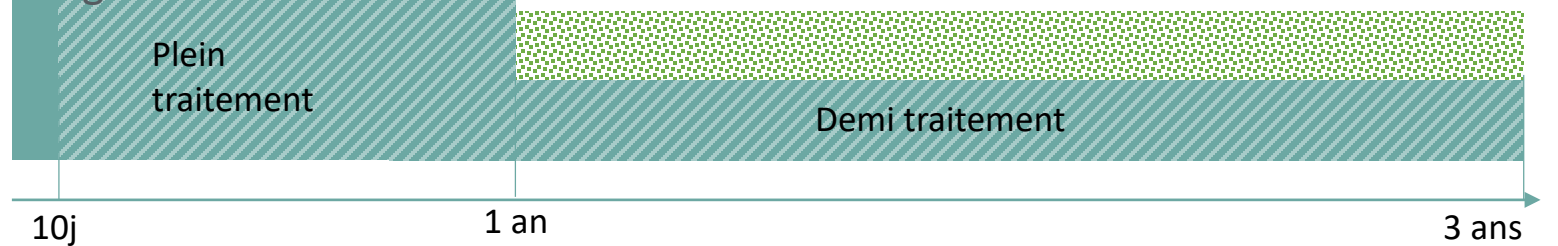
* >3 ans d'ancienneté



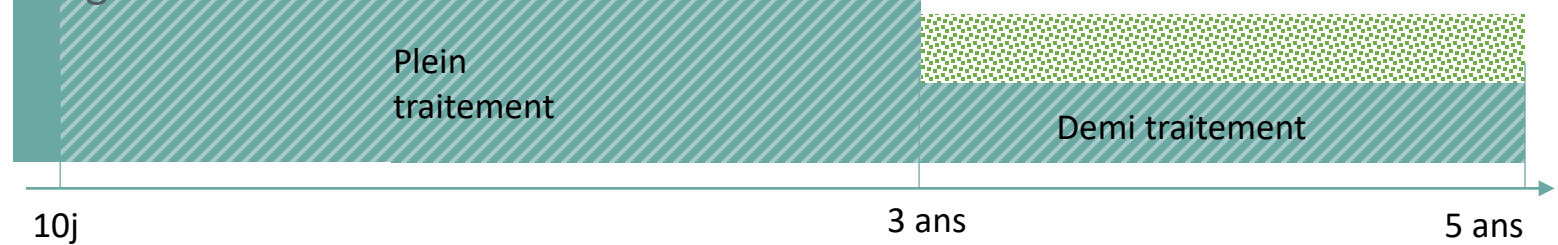
CLM, CLD, CGM

CNRAC

Longue maladie

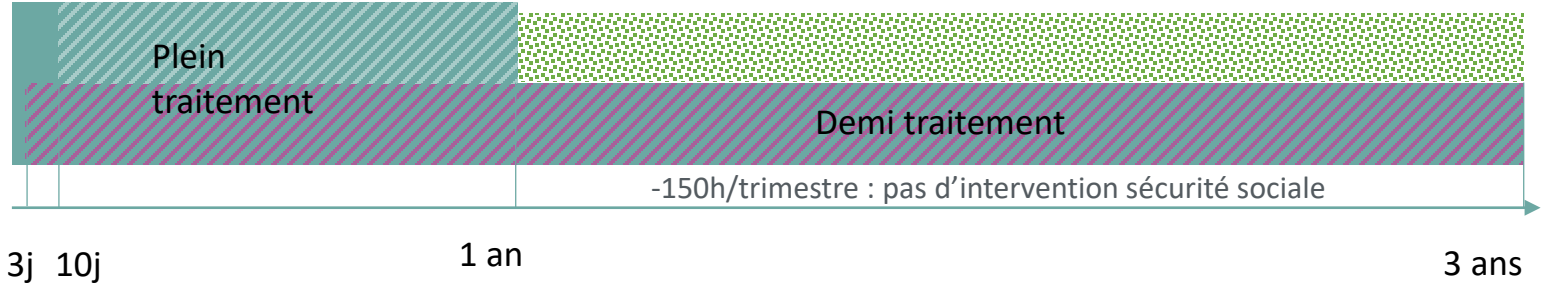


Longue durée



IRCANTEC

Grave maladie



/!\ contractuels de droit public >3 ans d'ancienneté

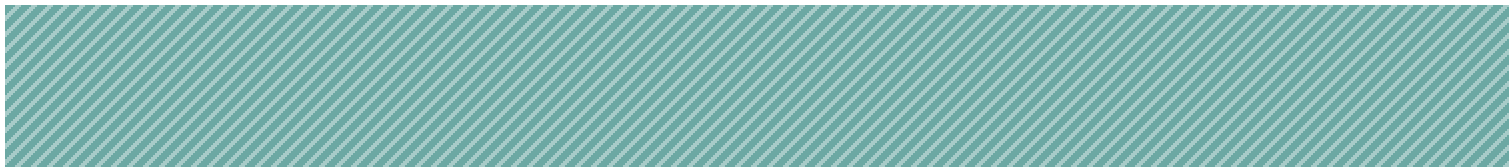
À la charge
de l'employeur

Prise en charge par
l'assurance statutaire

Prise en charge
sécurité sociale

Éventuellement part
complémentaire prévoyance

CNRAC



Frais médicaux

Reprise des fonctions
ou mise à la retraite

**Fonctionnaire
IRCANTEC**

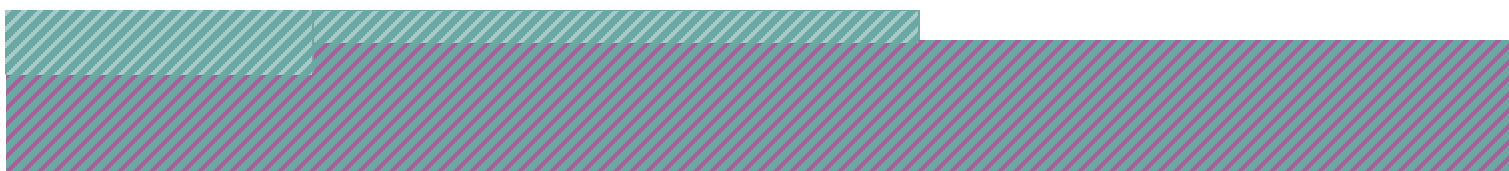


28j

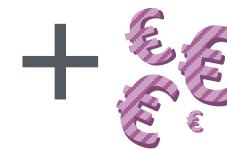


Frais médicaux

**Contractuel de
droit public***



28j



3 mois
Frais médicaux

* contractuels de droit public >3 ans d'ancienneté

À la charge
de l'employeur

Prise en charge par
l'assurance statutaire

Prise en charge
sécurité sociale

Éventuellement part
complémentaire prévoyance



Vos questions

Nos réponses

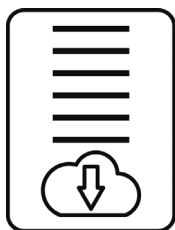
Le cdg vous accompagne

VOTRE CONTACT

Marie Pourny

contrat.groupe@cdg25.org

03 70 07 16 17



[Le point sur l'assurance statutaire](#)
[Modèle de délibération](#)



Plus d'infos sur <http://www.cdg25.org>